

TRANSPORT SCOLAIRE 2023-2024

REGLEMENT INTERIEUR SIRP PLEVEN – LANDEBIA

Le bus scolaire est accessible à tous les enfants domiciliés à PLEVEN scolarisés à LANDEBIA, à tous les enfants domiciliés à LANDEBIA scolarisés à PLEVEN, aux enfants domiciliés à PLEVEN et fréquentant la garderie située à LANDEBIA, aux enfants domiciliés à St Symphorien, le Fémulon, le Pildo, aux enfants des communes limitrophes ne possédant pas d'école, aux enfants qui sont chez une assistance maternelle dans une commune du SIRP différente de leur lieu de résidence.

Circuit du matin : Circuit du soir :

- Ecole de Landébia : 8h35 * Ecole de Pléven : 16h20 ➤ Saint Symphorien : 8h40 * Ecole de Landébia : 16h30 ➤ Ecole de Pléven : 8h45 * Saint Symphorien : 16h35 ➤ Ecole de Landébia : 8h55 * Ecole de Pléven : 16h40

Le service est gratuit pour les parents d'élèves, seules les communes supportent le coût du service soit : 120 € par enfant environ par an.

ASSURANCE : assurance civile et individuelle recommandée

RESPONSABILITE

- respect de l'arrêt déterminé lors de l'inscription
- responsabilité de l'enfant de l'adulte référent tant qu'il n'est pas monté dans le car - non-responsabilité du SIRP en cas de perte ou de vol des objets personnels dans le car.

Le SIRP garant du bon fonctionnement, peut sanctionner l'enfant et en informer la famille afin de trouver une solution pour un retour de l'enfant dans de bonnes conditions.

CONSIGNES

- Venir à l'arrêt 5 minutes avant l'horaire de passage du car

- Attendre sur le bas-côté de la route à Saint-Symphorien, en laissant la place au car pour qu'il se gare en toute sécurité ; attendre l'arrêt complet du car avant de s'en approcher, attendre son tour calmement et monter.
- S'asseoir et ranger les sacs et les cartables pour laisser libre le couloir ainsi que les accès de secours. Mettre sa ceinture de sécurité
- Parler calmement à ses camarades, avec un langage approprié. Respecter le matériel mis à disposition dans le bus (nourriture et boissons interdits)



Signature de l'enfant et sa famille Le SIRP

GARDERIE PERISCOLAIRE 2023-2024

REGLEMENT INTERIEUR SIRP PLEVEN - LANDEBIA

Service de garderie périscolaire et d'aide aux devoirs ouvert à tous les enfants qui fréquentent le SIRP PLEVEN-LANDEBIA.

HORAIRES ET LIEU D'ACCUEIL

Le matin : de 7h30 à 8h50, le soir : de 16h30 à 18h30

La garderie est située dans les locaux de l'école publique de LANDEBIA.

ARRIVEE ET DEPART DES ENFANTS

A la porte de la garderie, auprès de l'agent responsable de la garderie.

Les enfants qui arrivent de PLEVEN par le car se rendent directement à la garderie.

A partir de 16h40, les enfants non-inscrits sont confiés automatiquement à la garderie impliquant le paiement de ce service au tarif habituel.

TARIFS

- 1,50 euros pour la séquence du matin
- 1,50 euros pour la première heure du soir (comprend un goûter)
- 0.80 euros pour la deuxième heure du soir
- 4 euros par quart d'heure supplémentaire après 18h30

Toute séquence entamée, quelle que soit sa durée, doit être acquittée.

Paiement auprès du Service de Gestion Comptable de Dinan soit par

- Prélèvement automatique
- Chèque bancaire à envoyer à SGC DINAN, 22 rue Kitchener BP 71018 22101
DINAN • Carte bancaire auprès d'un buraliste

RESPECT ET DISCIPLINE

Les enfants sont respectueux envers les autres et le matériel.

Le SIRP garant du bon fonctionnement, peut sanctionner l'enfant et en informer la famille afin de trouver une solution pour un retour de l'enfant dans de bonnes conditions.

ASSURANCE civile et individuelle recommandée

CANTINE SCOLAIRE 2023-2024

REGLEMENT INTERIEUR SIRP PLEVEN - LANDEBIA

La restauration scolaire est un service proposé aux familles par le SIRP représentant les communes de Pleven et Landébia. La cantine scolaire n'a pas un caractère obligatoire.

La cantine scolaire, sous la responsabilité du SIRP, ouvre ses portes dès le jour de la rentrée et jusque la fin de l'année scolaire, à raison de quatre jours par semaine pour les enfants fréquentant l'école publique de LANDEBIA et PLEVEN. L'inscription ne peut être demandée que pour des enfants autonomes. Les familles peuvent venir découvrir.

ASSURANCE individuelle extra-scolaire recommandée pour les dégâts que les enfants pourraient occasionner.

TARIF :

De 0,50€ à 2.80€ selon le quotient familial, **d'où la nécessité de fournir un justificatif tous les ans en début de rentrée scolaire.**

Quotient Familial	Tarif du repas
0 -800	0.50 €
800 - 1200	1,00 €

1200 - 2000	2,50 €
+ 2000 ou sans quotient QF	2,80 €

Pour les parents et grands-parents, le coût du repas est fixé à 5,50 €.

Le règlement des frais de repas est effectué le mois échu sur facture mensuelle. Paiement auprès de la trésorerie de DINAN soit par :

- Prélèvement automatique
- Chèque bancaire à envoyer à SGC DINAN, 22 rue Kitchener BP 71018 22101

DINAN • Carte bancaire auprès d'un buraliste

Toute absence non prévenue sera facturée.

RESPECT ET DISCIPLINE :

Sur le trajet entre l'école et le restaurant scolaire, marcher en rang par deux, avec un(e) camarade, avancer calmement.

Pendant les repas, s'installer dans le calme, parler à un niveau sonore normal et dans un langage approprié, respecter la nourriture, le matériel et les locaux, manger et boire proprement.

Rester assis et demander pour se déplacer (toilettes par exemple), respecter ses camarades, le personnel de restauration et soi-même. Débarrasser sa table calmement. Le SIRP est garant du bon fonctionnement et peut sanctionner l'enfant et en informer la famille afin de trouver une solution pour un retour de l'enfant dans de bonnes conditions.

SANTE :

Les allergies ou les régimes alimentaires, spécifiques, doivent être signalés et être établis par un certificat médical (photocopie à joindre).

Le personnel n'est pas habilité pour administrer des médicaments. Toutefois, sur présentation de l'ordonnance du médecin, il pourra veiller à la prise de ces derniers.

L'implication de tous est importante pour une pause agréable !



Signature de l'enfant et sa famille Le SIRP